

On voit par là que la femme n'est pas livrée à un despote qui ne compte pas avec elle : le mari a auprès de lui une compagne et non une sujette, une associée qui a des droits et avec laquelle il doit combiner ses résolutions.

Et si l'on me demande où la femme a puisé tous ces droits qu'on ne soupçonne même pas dans les législations antiques et qui pourtant abondent dans nos Codes, je réponds qu'ils sont l'œuvre du christianisme. A chaque conquête et à chacune des étapes du christianisme, ont correspondu des droits et des franchises dont la femme a dû bénéficier.

J'ai dit que le droit romain était empreint, à l'égard du débiteur, d'un génie formaliste, jaloux, dominateur. C'est l'équité qui est venue modifier la condition du débiteur. L'équité, cette voix de l'âme, ce droit non écrit mais inné, que Dieu a gravé dans le cœur de l'humanité en caractères indélébiles. L'Équité, qui comprend les sentiments de la nature, les affections du cœur et les inspirations de la droite raison. L'Équité, ai-je besoin de le rappeler ? c'est l'apanage du christianisme. C'est dire qu'elle en est la résultante certaine.

Et d'abord, le principe de la cession des biens fut admis, et cette institution est parvenue jusqu'à nous, comme la plus grande ressource des détenus pour dettes.

Mais en même temps que s'opérait, sous la main puissante des Césars, cette réforme des lois, une réforme morale plus grande, plus durable, se préparait. Encore quelques années, et loin de la capitale du monde civilisé, bien loin du tombeau de César, des temples d'Auguste et du trône de Tibère, une voix prêchant dans la solitude, faisait entendre ces paroles : « Aimez-vous les uns les autres, et la loi est accomplie. »

Alors, à côté des empereurs et des jurisconsultes dictant ces décisions que l'on a nommées raison écrite, vinrent se placer des hommes qui parlaient au nom de la raison divine ; ils s'adressaient tout à la fois aux rois et aux peuples ; faisaient de la charité un principe universel, effaçaient les privilèges du citoyen pour l'élever à toute la dignité de l'homme, et usaient par degré la chaîne de l'esclavage. Leurs accents arrivaient jusque dans le conseil des princes pour suggérer des lois meilleures ; et ces lois étant proclamées, le succès augmentait le zèle des pontifes ; il rendait leur courage plus inébranlable, leur parole plus pénétrante. Aussi ce ne fut pas en vain que de sa voix sévère Tertullien flétrit la loi des XII Tables sur les débiteurs, et fit rougir les Romains de la dureté de leurs pères.